
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille cinq cent quatre-vingt-quatrième séance plénière
tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 22 juin 2021, à 10 h 5

Président(e) : M^{me} Leslie E. Norton..... (Canada)



La Présidente (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1584^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Chers collègues, avant de commencer nos travaux pour aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous souhaiter à tous une chaleureuse bienvenue. C'est pour le Canada un honneur d'accéder à la présidence de la Conférence du désarmement. Au nom de mon Gouvernement et au nom de la Conférence du désarmement, je saisis cette occasion pour vous assurer de notre coopération et de notre appui indéfectibles pendant ma présidence.

Je propose que notre programme de travail pour la séance de ce matin soit le suivant : premièrement, je donnerai lecture de ma déclaration en tant que Présidente de la Conférence du désarmement. Puis je donnerai la parole à la délégation russe, qui l'a demandé, après quoi je prévois de donner la parole à toutes les délégations qui s'inscriront sur la liste pour s'exprimer au titre du point 6 de l'ordre du jour de la Conférence.

Chers collègues, nous félicitons les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et la Suisse pour le sommet historique qui s'est tenu ici, à Genève, la semaine dernière. Nous espérons que cet important sommet sera le prélude à de nouveaux progrès dans le domaine du désarmement nucléaire et, plus généralement, pour la paix et la sécurité internationales.

La prolifération et l'utilisation potentielle des armes de destruction massive, notamment par des acteurs non étatiques, représente une menace sérieuse pour l'humanité et pour la planète. Il est urgent de mettre en place des mesures de contrôle efficaces de ces systèmes d'armes. Si les États possesseurs d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière, nous devons tous faire notre part pour permettre à la Conférence du désarmement de s'acquitter de son mandat. Nous devons aussi répondre à d'autres menaces qui, à l'image du risque de course aux armements dans l'espace, pèsent sur la paix et la prospérité.

L'incapacité de la Conférence du désarmement de s'entendre sur un programme de travail est un sujet très préoccupant pour le Canada et probablement pour nous tous. Soyez assurés que nous sommes déterminés à appuyer les efforts susceptibles de permettre à la Conférence de tenir son rôle d'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement conformément au mandat qui lui a été confié en 1978 par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement.

Il est particulièrement regrettable que les travaux de la Conférence du désarmement soient entravés par la soi-disant nécessité d'un consensus sur des questions de procédure. Il ne devrait pas être nécessaire de mettre un veto sur une question de procédure pour protéger des intérêts nationaux fondamentaux alors que les États ont la capacité de bloquer un consensus sur des questions de fond pendant les négociations et conservent la possibilité de ne pas signer et ratifier un instrument négocié.

Cette interprétation particulièrement restrictive de la règle du consensus alimente dans une large mesure le blocage qui paralyse la Conférence du désarmement depuis des décennies. En fait, nous en sommes arrivés à un point où les Présidents de la Conférence du désarmement éprouvent les pires difficultés à s'acquitter efficacement de leur mandat, car toutes les initiatives qu'ils prennent pour proposer des sujets de discussion – je le répète, des sujets de discussions, et non des sujets de négociation – se heurtent invariablement à un veto de procédure.

Cependant, la réalité est claire. Si nous voulons atteindre les objectifs qui ont été fixés pour cette instance, les Présidents et tous les membres de la Conférence du désarmement doivent travailler d'une manière différente de la manière dont ils ont travaillé au cours des dernières décennies. J'encourage chacun à se montrer aussi flexible que possible.

(L'oratrice poursuit en français)

Il ne faut pas oublier que la Conférence du désarmement a une histoire remarquable en tant qu'instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Elle a joué un rôle déterminant dans la négociation d'instruments clefs de maîtrise des armements et de désarmement. Nous devons tous redoubler d'efforts pour qu'elle puisse à nouveau assumer ce rôle essentiel. Si la négociation de mécanismes juridiquement contraignants doit rester notre objectif, nous pensons que la Conférence pourrait néanmoins contribuer à la paix et à

la sécurité internationales en parvenant à un consensus sur d'autres mesures telles que la mise en place de normes ou de codes de conduite liés à des points précis de l'ordre du jour. Je crois fermement que l'objectif de désarmement est réalisable si nous travaillons ensemble de façon concrète et constructive. C'est dans cet esprit que je compte sur votre soutien.

(L'oratrice reprend en anglais)

La délégation russe a demandé à prendre la parole avant que nous passions au débat sur le point 6 de l'ordre du jour. Je donne la parole à l'Ambassadeur de Fédération de Russie.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, M^{me} Norton, d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Vous pouvez toujours compter sur la coopération constructive de la délégation russe.

Aujourd'hui est une journée spéciale pour tous les citoyens de la Fédération de Russie et pour la plupart des habitants des pays de l'ex-Union soviétique. Il y a quatre-vingts ans jour pour jour, l'Allemagne hitlérienne et ses alliés attaquaient l'Union soviétique, ouvrant ainsi le Front de l'Est, théâtre d'opérations le plus vaste et le plus destructeur de la Seconde Guerre mondiale.

La Grande Guerre patriotique, qui s'est achevée en mai 1945 avec la prise de Berlin, a infligé au peuple soviétique des pertes en vies humaines colossales. Des dizaines de millions de personnes ont péri sur le front, sont mortes de faim et de privations et ont été torturées dans les camps de la mort.

Certains diront que ces événements tragiques se sont produits il y a longtemps, au milieu du siècle passé, et demanderont : « À quoi bon ressasser le passé ? » Je suis en désaccord complet avec une telle façon de penser : les plaies que la Seconde Guerre mondiale, la plus terrible des guerres de toute l'histoire, a infligé à de nombreuses personnes et en particulier aux peuples de l'Union soviétique, avec son cortège d'épreuves inhumaines, de tourments et de souffrances, se sont peut-être refermées, mais elles ne sont pas complètement cicatrisées. La douleur de ces pertes résonne encore dans nos cœurs. Elle nous empêche de trahir la mémoire des millions de personnes qui ont sacrifié leur vie à la lutte contre le nazisme et le fascisme qui, pendant cinq ou sept ans, ont menacé l'ensemble de l'humanité. Le souvenir de la bravoure et de l'héroïsme du peuple soviétique et de tous ceux qui, venus d'autres pays et d'autres peuples, se sont tenus à ses côtés et ont lutté avec lui contre la propagation d'une idéologie odieuse est sacré et ne doit pas tomber dans l'oubli.

La communauté internationale doit honorer les décisions du Tribunal de Nuremberg, garder le souvenir des terribles conséquences de la guerre et en étudier et analyser les causes. La principale de ces causes est la politique irresponsable et irréfléchie d'Hitler. C'est le chef nazi qui a, au mépris des autres États, souhaité promouvoir de manière agressive ses propres intérêts, qui reposaient sur une philosophie fondée sur l'idée de la supériorité d'une race, et qui a été le principal déclencheur de la Seconde Guerre mondiale et de l'attaque contre l'Union soviétique.

Il aura fallu des années pour venir à bout du mal universel incarné par l'hitlérisme, ce qui fut fait au prix de difficultés immenses, d'efforts surhumains et d'irréversibles pertes en vies humaines et en ressources matérielles.

Il est intéressant d'observer qu'un des facteurs déterminants de la victoire tient au fait que l'ensemble des forces positives du monde se sont unies pour combattre le mal. La prise de conscience de la nécessité de conjuguer les efforts des États en faveur du maintien de la paix a ouvert la voie à la création de l'Organisation des Nations Unies, qui est aujourd'hui considérée comme un mécanisme universel de prévention de la guerre mondiale et de résolution des problèmes qui touchent à la sécurité régionale et mondiale.

Malheureusement, les espoirs que l'humanité avait placés dans la possibilité d'éviter les confrontations entre pays n'ont pas été entièrement satisfaits. Dans la période de l'après-guerre, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont beaucoup œuvré pour abandonner la confrontation brutale entre blocs au profit d'une détente dont les contours se sont dessinés à la fin des années 1960 et au début des années 1970. C'est à cette époque qu'a été forgée la notion du caractère indivisible de la sécurité et l'idée selon laquelle il est inacceptable qu'un État puisse assurer sa propre sécurité au détriment de celle des autres. De

plus, il a été fermement admis que seule une réduction graduelle des arsenaux militaires et la mise en place de mesures de contrôle efficace de ces arsenaux permettraient de préserver la paix et de renforcer la sécurité internationale.

Ces idées, qui ont par la suite été érigées en principes universels du désarmement dans le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978, ont été le socle sur lequel se sont développés les accords bilatéraux et multilatéraux sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération. Un certain nombre de ces accords sont toujours en vigueur et forment un ensemble de traités moderne sur le désarmement.

Nous sommes aujourd'hui alarmés de constater que certains États cherchent à mettre en avant leurs propres intérêts et leur sécurité nationale à n'importe quel prix et au détriment des intérêts et de la sécurité des autres pays.

Aujourd'hui, nous assistons à des événements qui sapent l'ordre mondial contemporain, lequel repose sur la Charte des Nations Unies, qui est une des principales sources de droit international.

Des accords importants, essentiels pour la sécurité internationale, tels que le Traité sur les missiles antibalistiques de 1972, le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire de 1987, et le Traité « Ciel ouvert » de 1992, ont été abandonnés.

Nous sommes fermement opposés aux tentatives qui ont pour but de saborder les mécanismes qui permettent de régler les différends par la voie politique et diplomatique. Force est néanmoins de reconnaître que la collégialité et la sagesse qui caractérisaient la recherche de solutions mutuellement acceptables cèdent peu à peu le pas à des manœuvres politiques à courte vue, à des modes de pensée opportunistes et aux égoïsmes nationaux. Les élites politiques ont perdu le désir de parvenir à des compromis, lorsqu'elles n'ont pas purement et simplement oublié comment s'y prendre pour y parvenir.

C'est là une évolution fort dangereuse. Sans un dialogue approfondi, constructif et d'égal à égal centré sur la recherche de solutions acceptables par toutes les parties et reposant sur la prise en considération par chacun des intérêts de l'autre, nous assisterons inévitablement à une cristallisation des lignes de fracture et à de nouveaux cycles de confrontation aux conséquences difficilement prévisibles.

Cependant, des signes encourageants sont également perceptibles. Par exemple, la prorogation pour cinq ans du nouveau Traité START de 2010 qui, dans une large mesure, a été rendue possible par la détermination de mon pays, nous a donné à espérer que nous parviendrions à engager de nouvelles discussions sur les questions actuelles relatives à la sécurité internationale et à la stabilité stratégique.

Le sommet russo-américain qui s'est tenu ici même, à Genève, le 16 juin dernier marque une autre étape dans cette direction. Un des résultats les plus importants de ce sommet a été que nous sommes parvenus à inclure dans la déclaration conjointe l'idée qu'une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait par conséquent pas être menée. Sur cette base, il est possible d'établir une nouvelle architecture de sécurité mondiale fondée sur une sécurité égale et indivisible pour tous.

Nous sommes prêts à poursuivre un dialogue régulier avec les États-Unis d'Amérique sur les questions stratégiques. Nous l'avons dit à de nombreuses reprises. Nous espérons que l'élan insufflé par la rencontre entre nos deux Présidents dans le but d'atteindre cet objectif débouchera en fin de compte sur des accords solides susceptibles d'apaiser les tensions et de renforcer la sécurité internationale. En agissant de la sorte, nous démontrerions que nous avons enfin tiré les leçons de la Seconde Guerre mondiale, que l'humanité a payées par le sang.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Fédération de Russie pour sa déclaration et je salue la contribution très importante que le peuple russe a apportée pendant la Seconde Guerre mondiale.

J'ouvre maintenant le débat sur le point 6 de l'ordre du jour. Avant de donner la parole aux délégations qui souhaitent s'exprimer, je voudrais dire que, dans le souci de permettre un échange constructif, respectueux et efficace, aujourd'hui et pour le restant de ma

présidence, je prévois en principe de donner aux délégations la possibilité d'exercer leur droit de réponse à la fin des séances plénières et laisserai à un orateur la possibilité de terminer sa déclaration avant de donner la parole pour des motions d'ordre.

Le premier orateur sur ma liste est l'Ambassadeur d'Inde, et je lui donne la parole.

M. Sharma (Inde) (*s'exprime par liaison vidéo*) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, l'Inde vous félicite pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous assure de son plein appui et de sa coopération sans faille alors que vous conduirez nos travaux dans les prochaines semaines.

Le point de l'ordre du jour intitulé « Programme global de désarmement » constitue un élément important de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Dans le contexte du Programme d'action, l'Assemblée générale des Nations Unies a, dans le document final qu'elle a adopté à l'issue de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, noté, et je cite :

En outre, il faut élaborer, en suivant des procédures concertées, un programme global de désarmement. Ce programme, passant par toutes les étapes qui seront nécessaires, devrait aboutir au désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Il faut également arrêter les procédures permettant de veiller au respect des obligations ainsi contractées. C'est là l'objectif du Programme d'action.

L'Inde estime que l'intention sur laquelle ce point de l'ordre du jour repose est d'élaborer un programme qui organiserait des mesures de désarmement spécifiques en un plan soigneusement conçu assorti d'objectifs, de priorités et de calendriers. La Conférence du désarmement devrait définir les grands principes d'un programme global de désarmement, lesquels principes sont mondiaux, non discriminatoires et universellement acceptés. Outre que cela renforcerait le rôle de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, le rôle central et la responsabilité première de l'ONU dans le domaine du désarmement, tel que défini par la Charte des Nations Unies, s'en trouverait également consolidé. Dans le même temps, l'Inde maintient qu'un accord sur un programme global de désarmement ne doit pas constituer une condition préalable à des progrès sur d'autres points de l'ordre du jour, y compris sur le désarmement nucléaire.

Dans sa résolution 75/83, l'Assemblée générale a demandé à la Conférence du désarmement d'intensifier encore les consultations et d'examiner les possibilités qui s'offrent à elle de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis vingt ans en adoptant et en suivant un programme de travail équilibré et global le plus tôt possible pendant sa session de 2021, compte tenu de la décision sur l'établissement d'un programme de travail qu'elle a prise le 29 mai 2009, ainsi que des propositions qui ont été, sont ou seront présentées sur la question.

L'Inde a appuyé les appels du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 21 en faveur de l'adoption d'un programme de travail équilibré et complet et elle est prête à œuvrer à la réalisation de cet objectif de façon à permettre à la Conférence du désarmement de s'acquitter de son mandat en négociant des instruments juridiquement contraignants sur la base de l'ordre du jour qu'elle a adopté.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Sharma de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à M. Boris Bondarev, Représentant de la Fédération de Russie.

M. Bondarev (Fédération de Russie) (*s'exprime par liaison vidéo*) (*parle en russe*) : Madame la Présidente, nous estimons qu'il ne sera pas possible de procéder à un examen complet des questions relatives à la sécurité internationale et à la stabilité mondiale sans examiner la question de la prévention du terrorisme utilisant des armes de destruction massive. Les incidents dans lesquels des combattants de groupes terroristes utilisent des substances chimiques industrielles toxiques et des poisons de qualité militaire, lesquels figurent au nombre des types les plus dangereux d'armes de destruction massive, sont malheureusement devenus une tragique réalité dans un certain nombre de régions du monde. Pour l'heure, nous n'en sommes pas encore arrivés au stade où des terroristes utiliseraient des armes biologiques, du moins pas à grande échelle. Pourtant, compte tenu de leur actuel

état de développement, les biotechnologies pourraient bien, dans un avenir prévisible, devenir un instrument de crime.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a montré à quel point l'irruption d'une maladie nouvelle pouvait, en peu de temps, donner un coup d'arrêt à la vie quotidienne dans de nombreux pays, provoquer la mort de centaines de milliers de personnes et infliger des dommages considérables à nos économies. Imaginez ce qui pourrait se passer si des acteurs mal intentionnés venaient à utiliser un agent pathogène bien plus dangereux.

La menace d'un terrorisme qui utiliserait des armes de destruction massive ne relève pas uniquement de la spéculation théorique. En fait, elle ne cesse de se préciser. De plus, l'actuel régime juridique international relatif à la prévention d'un terrorisme utilisant des armes de destruction massive est fragmentaire et insuffisant. Il est évident que la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, mais surtout la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, ont été créées dans le but d'exclure l'utilisation de ces types d'armes de destruction massive pendant les opérations militaires menées par les forces armées régulières des États. Ces instruments n'ont pas pour objet la lutte contre le terrorisme. Cela n'a rien de surprenant, étant donné que la menace d'un terrorisme utilisant les armes chimiques et biologiques n'est apparue clairement qu'après la conclusion de ces instruments.

Pour cette raison, en 2016, nous avons présenté une initiative visant à élaborer une convention internationale sur la répression des actes de terrorisme chimique et biologique. Les éléments possibles d'un tel instrument juridique international figurent dans le document officiel de la Conférence du désarmement portant la cote CD/2701. Nous ne prétendons en aucun cas que les dispositions contenues dans ce document sont exhaustives, mais les délégations devraient considérer notre proposition comme une invitation au dialogue. Nous pensons que la lutte contre le terrorisme ne met en cause les principaux intérêts de sécurité d'aucun des États membres de la Conférence. Pourtant, le terrorisme utilisant des armes de destruction massive peut être considéré comme une menace universelle à laquelle personne n'échappe. C'est pourquoi elle doit être combattue par l'adoption de mesures collectives.

La Conférence est l'instance la plus appropriée à cette fin, car elle dispose de tous les outils et des capacités nécessaires pour travailler à l'élaboration d'une telle convention. Nous engageons toutes les délégations à mettre de côté leurs désaccords et à combler cette lacune du droit international, et ce dans l'intérêt de l'humanité tout entière et de tous les pays. Cela faciliterait également la reprise d'un processus de négociation à la Conférence du désarmement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à M. Osama Ali, Représentant de la République arabe syrienne.

M. Ali (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de remercier M. Genady Gatilov, Ambassadeur et Représentant permanent de la Fédération de Russie, d'avoir rappelé à la Conférence du désarmement cette journée importante pour le peuple russe mais aussi pour tous les peuples du monde. Au nom du Gouvernement syrien, je lui adresse mes félicitations et je félicite le peuple et les dirigeants russes à l'occasion de la grande victoire. Les sacrifices du peuple soviétique, qui ont permis la victoire dans la Seconde Guerre mondiale, ne doivent pas être oubliés. Ils resteront un phare qui guidera les générations à venir dans la quête de la paix, de la sécurité et de la coexistence.

Madame la Présidente, merci d'avoir organisé le débat thématique sur le point 6 de l'ordre du jour de la Conférence, intitulé « Programme global de désarmement ». Je voudrais contribuer à ce débat en formulant les observations suivantes au nom de la République arabe syrienne.

Le moyen le plus efficace d'empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive est incontestablement de les éliminer complètement. Il est par conséquent urgent de progresser dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération afin de garantir une paix et une sécurité internationales durables et de faire avancer les efforts mondiaux visant à lutter contre le terrorisme. L'utilisation d'armes de destruction massive par des groupes terroristes est devenue une réalité tragique dont mon pays a souffert des

conséquences sur son territoire alors qu'il luttait contre le terrorisme. Mon pays considère que les mécanismes existants tels que la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, ne sont pas suffisants pour combattre la menace que représente l'acquisition et l'utilisation d'armes de destruction massive par des groupes terroristes. Ces failles énormes doivent par conséquent être comblées et ma délégation appuie la proposition soumise par la Fédération de Russie dans le document CD/2058 concernant l'élaboration d'une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique. Ce document donne un aperçu précis de la pertinence et de la raison d'être de l'initiative et des motifs pour lesquels la Conférence du désarmement devrait s'en saisir.

Mon pays estime que l'objectif ultime de cette initiative est d'étendre et compléter le régime juridique international régissant la lutte contre le terrorisme de façon qu'il englobe toutes les armes de destruction massive. C'est pourquoi il réaffirme son appui à l'ouverture de négociations sur un projet de convention pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique sur la base du texte proposé par la délégation russe dans le document CD/2071.

En ce qui concerne le programme distribué par le secrétariat au nom de la présidence canadienne, ma délégation accueille positivement la poursuite des débats thématiques sur les points 6 et 7 de l'ordre du jour de la Conférence. Toutefois, le programme prévoit des séances informelles consacrées aux amendements du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement. Malgré toute l'importance que ma délégation attache à l'égalité entre les hommes et les femmes, elle est d'avis que la Conférence du désarmement doit concentrer son attention sur les questions prioritaires inscrites à son ordre du jour et éviter d'ouvrir un débat sur des amendements au Règlement intérieur que certains États membres pourraient exploiter dans le but de détourner l'attention de son noble objectif en proposant des amendements comportant des objectifs politiques restreints qui ne réuniront pas un consensus à la Conférence. Cette logique s'applique aussi au document australien dont il est question dans le programme. Il est inutile de saisir la Conférence d'un document tout en sachant à l'avance qu'il comporte certains éléments que tous les membres de la Conférence n'appuient pas pleinement. Il est donc important que la présidence entame des consultations approfondies avec l'ensemble des États membres avant de saisir la Conférence d'une proposition. S'agissant de la jeunesse et du désarmement, lors des consultations que la présidence a tenues avec le Groupe des 21, ma délégation a cru comprendre que la question serait débattue lors d'une rencontre parallèle et non en séance plénière.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République arabe syrienne de sa déclaration et je donne la parole à M. Baumann, Ambassadeur de Suisse.

M. Baumann (Suisse) : Madame la Présidente, tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer du plein soutien de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche. Nous vous remercions par ailleurs de nous permettre de nous pencher sur le point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Programme global de désarmement ». Celui-ci nous permet d'aborder un large éventail de sujets sur des défis spécifiques en matière de désarmement, notamment dans le domaine des armes classiques, mais aussi sur des considérations plus fondamentales, y compris sur les causes profondes des conflits armés, ou un calendrier complet pour le désarmement. La portée du point 6 de l'ordre du jour nous permet de réfléchir au-delà des priorités immédiates de notre Conférence et pas uniquement à des catégories d'armes spécifiques. C'est pourquoi je souhaiterais aborder aujourd'hui les risques et les défis posés par les nouvelles technologies en matière de sécurité internationale et de non-prolifération, et le rôle que pourrait jouer la Conférence en la matière.

Nous assistons à une évolution rapide dans divers domaines scientifiques et technologiques : nouvelles technologies de l'information et de la communication, automatisation croissante et développement et application de l'intelligence artificielle, avancées révolutionnaires dans les domaines de la robotique, des nanotechnologies et des sciences des matériaux, y compris la fabrication additive, des neurosciences ainsi que de la biotechnologie et du génie génétique. D'une part, ces développements constituent des avancées à saluer en ce sens qu'ils fournissent de nouveaux outils à même de contribuer aux efforts de désarmement et de sécurité internationale. En favorisant les échanges entre les

individus, les institutions et les États, ces technologies peuvent contribuer à instaurer la confiance. En permettant l'utilisation de nouveaux types de capteurs/détecteurs et de nouvelles capacités de traitement des données, ils ouvrent potentiellement la voie à de nouvelles méthodes de vérification.

De plus, les nouvelles technologies permettent également de créer de nouveaux types d'outils de gestion de crise, par exemple, les centres d'alerte précoce ou les hotlines de crise, dont l'efficacité est renforcée grâce aux progrès technologiques. À l'inverse, les rapides développements scientifiques et technologiques soulèvent de nouveaux défis en matière de désarmement. De nouveaux types de systèmes d'armes et de munitions se matérialisent. Nous pouvons donc nous attendre à ce que les moyens et la nature de la guerre évoluent en conséquence.

Plusieurs tendances sont à constater. Une première tendance, qui concerne en premier lieu les pays technologiquement avancés, est le passage de forces armées focalisées sur des facteurs quantitatifs qui a combien de chars ou combien d'avions aux aspects qualitatifs où l'accent est mis sur des capacités avancées très spécifiques. Une deuxième tendance porte sur l'émergence de nouveaux types et sphères d'opérations, dans lesquels la dimension cyber, l'échange de données, la mise en réseau et le traitement des informations en temps réel jouent un rôle croissant. La guerre moderne devient plus rapide, plus en réseau, plus précise. Une troisième tendance est le changement du rôle de l'humain dans la conduite des hostilités, dont la nature évolue en partie en raison de l'utilisation accrue et améliorée de la technologie des capteurs/détecteurs, de la robotique et de l'autonomie.

Les rapides développements scientifiques et technologiques offrent de nouvelles opportunités comme ils présentent de nouveaux défis en matière de désarmement. De nombreuses questions se posent encore en ce qui concerne ces sujets, ainsi que sur la manière de les aborder dans les processus multilatéraux. Il semblerait que les structures existantes de maîtrise des armements aient du mal à suivre le rythme de ce changement de grande envergure. Cependant, des processus prometteurs ont déjà été mis en place dans certains domaines, tels que les systèmes d'armes autonomes ou les défis en matière de cybersécurité. À notre sens, il pourrait être utile et opportun que la Conférence du désarmement joue un rôle actif en lien avec certains aspects de ces développements scientifiques et technologiques. À ce sujet, permettez-moi de formuler les quelques réflexions suivantes.

Un premier défi auquel nous devons trouver une réponse est celui de pouvoir réagir aux nouveaux développements technologiques en temps utile et de manière adéquate. Nous sommes confrontés à une complexité technique croissante, ainsi qu'à un rythme de développement accéléré. Il en résulte une augmentation sans précédent des innovations et des applications concrètes. Le fait même de s'entendre sur les opportunités et les risques des nouvelles technologies, et sur les cas où les mécanismes de maîtrise des armements devraient être activés, accuse inévitablement un retard sur la réalité technologique. Nous devons donc nous demander comment la Conférence du désarmement pourrait anticiper les tendances et les éventuels besoins normatifs, et comment elle pourrait relever ce défi. À notre sens, une certaine systématique serait nécessaire en la matière, à travers l'établissement d'une structure dédiée à cette question, par exemple potentiellement sous la forme d'un mandat de rapporteur spécial.

Un deuxième défi que nous devons relever a trait à la multiplication des acteurs. Dans la plupart des cas, les entreprises technologiques privées et les instituts de recherche sont les principaux acteurs du progrès technologique. Les forces armées s'approprient ces technologies. Même si elles n'en sont souvent pas à l'origine, elles les intègrent et les utilisent, ce qui en fait des technologies « à double usage ». Cet aspect soulève une importante question de gouvernance, qui nécessite que soient impliqués non seulement les États, mais aussi de multiples acteurs privés et non étatiques. Si la Conférence du désarmement devait se saisir de tels sujets, ceux-ci soulèveraient la question de la participation de tels acteurs à ses travaux, sachant que les règles en la matière sont très contraignantes. Celles-ci seraient probablement à réévaluer et à repenser.

Troisièmement, la Conférence du désarmement devrait être capable d'approfondir les sujets qu'elle identifie comme fournissant des opportunités ou soulevant des défis particuliers, à travers des mécanismes dédiés. Et ceci n'est pas quelque chose de nouveau en

soi ni un précédent. Des structures spécifiques ont déjà été établies, et il pourrait également être nécessaire de créer de nouvelles structures pour relever des défis techniques spécifiques, je pense ici à l'effort pluriannuel d'un travail technique structuré à l'appui de la Conférence du désarmement dans le domaine de la vérification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Mes remarques ont pour fonction d'illustrer certains des défis posés par le progrès technologique, et leurs conséquences. Nous constatons des changements de grande portée, l'émergence de nouveaux acteurs, tant sur le plan gouvernemental que sur le plan des acteurs privés. Ils ont pour conséquence une imprévisibilité croissante des relations internationales, notamment sur le plan militaire, et l'émergence de nouveaux types d'armes. Il est donc d'autant plus important que la Conférence du désarmement puisse contribuer à relever les défis posés par les développements scientifiques et technologiques.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Suisse de sa déclaration et je donne la parole à l'Ambassadeur de Chine.

M. Li Song (Chine) (*s'exprime par liaison vidéo*) (*parle en chinois*) : Madame la Présidente, la délégation chinoise félicite le Canada pour son accession à la présidence de la Conférence du désarmement et elle compte continuer d'appuyer la présidence dans ses travaux.

J'ai écouté avec attention la déclaration de l'Ambassadeur de Russie M. Gatilov. Chaque bataille, chaque sacrifice, chaque victoire des forces de justice dans la guerre mondiale contre le fascisme doivent être inscrits dans la mémoire de l'histoire et ils forment une source d'inspiration durable pour le monde d'aujourd'hui.

La Chine se réjouit de l'importante réunion entre les Présidents Poutine et Biden à Genève la semaine dernière. La Chine note que les deux Chefs d'État ont réaffirmé le principe selon lequel « une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit par conséquent pas être menée ». La Chine a toujours activement défendu la réaffirmation conjointe de cette notion importante par les cinq puissances nucléaires, considérant qu'elle permettrait de réduire le risque de guerre nucléaire et de préserver la stabilité stratégique du monde, et elle se félicite du consensus trouvé par les États-Unis et la Fédération de Russie sur la nécessité de poursuivre le dialogue autour de la stabilité stratégique.

Les États-Unis et la Russie, pays qui possèdent les plus importants arsenaux nucléaires, devraient, conformément aux documents pertinents de l'Assemblée générale et sur la base du consensus international à cet égard, créer les conditions nécessaires à la réalisation d'un désarmement nucléaire général et complet en continuant d'exercer leurs responsabilités particulières et prioritaires en matière de désarmement nucléaire et opérer de nouvelles réductions substantielles et significatives de leurs armes nucléaires d'une manière vérifiable, irréversible et juridiquement contraignante. Tel est le moyen le plus efficace de préserver la stabilité stratégique mondiale et de promouvoir la paix et la sécurité internationales.

La Chine a toujours activement soutenu les efforts internationaux en matière de désarmement nucléaire et elle entend poursuivre avec toutes les parties les discussions sur un ensemble de questions se rapportant à la stabilité stratégique entre les cinq puissances nucléaires, à la Conférence du désarmement et à la Première Commission de l'Assemblée générale. Elle est également disposée à poursuivre avec toutes les parties concernées le dialogue bilatéral sur les questions pertinentes, sur la base du respect mutuel et de l'égalité.

Comme l'a souligné le Conseiller d'État M. Wang Yi dans l'allocution qu'il a prononcée devant la Conférence, la pandémie de nouvelle maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en évidence les nouveaux défis qui pèsent sur la gouvernance de la biosécurité mondiale et les pays doivent travailler ensemble afin d'ériger des barrières sûres dans le cadre d'une coopération internationale renforcée.

La Chine appui l'initiative russe concernant une convention internationale sur la lutte contre le terrorisme biologique et chimique. Nous pensons que cette initiative nous aidera à réduire la menace du terrorisme biologique et chimique de manière intégrée, défendre et renforcer les buts et objectifs de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, relever les nouveaux défis imposés par

l'utilisation malveillante des technologies émergentes par les acteurs non étatiques et renforcer les législations nationales et la coopération internationale entre les pays.

À l'image du projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, que la Chine et la Russie ont présenté à la Conférence du désarmement, cette initiative russe fait partie des deux projets de traités complets dont la Conférence est actuellement saisie.

La délégation chinoise est prête à travailler avec tous les États membres de la Conférence dans un esprit positif et constructif d'ouverture dans le but d'entamer des négociations de fond sur cette base.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Chine de sa déclaration et je donne la parole à l'Ambassadeur du Pakistan.

M. Hashmi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, au nom de ma délégation, je vous félicite d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et vous assure de notre entière coopération.

Le point de l'ordre du jour qui est en discussion aujourd'hui, à savoir le programme global de désarmement, est inscrit à l'ordre du jour de la Conférence depuis 1980, c'est-à-dire depuis quarante et un ans. Il trouve son origine dans l'Article 11 de la Charte des Nations Unies et dans la déclaration des années 1970 comme Décennie du désarmement, laquelle comprend également une demande invitant la Conférence du désarmement à élaborer un programme global couvrant tous les aspects de la cessation de la course aux armements et prévoyant un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

Dans le même ordre d'idées, l'Assemblée générale, dans le document final qu'elle a adopté à l'issue de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, a appelé de ses vœux « l'élaboration d'un programme global de désarmement, comprenant toutes les mesures jugées souhaitables pour permettre la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, dans un monde où règnent la paix et la sécurité internationales et où le nouvel ordre économique international s'affermir et se consolide ».

C'est pourquoi le Décalogue comprenait le point intitulé « Programme global de désarmement conduisant au désarmement général et complet sous un contrôle international efficace », que l'on retrouve aujourd'hui dans notre ordre du jour sous l'intitulé de Programme global de désarmement. En 1980, un organe subsidiaire a adopté les grandes lignes d'un programme global de désarmement. Malgré un accord sur plusieurs éléments, cette entreprise n'a pas abouti et, à l'exception de 2018, aucun organe subsidiaire n'a été créé au titre de ce point de l'ordre du jour depuis 1989.

Ce bref rappel de l'historique de ce point de l'ordre du jour et de son évolution est important à deux titres. Premièrement, il permet de comprendre les raisons pour lesquelles ce point existe et le contexte dans lequel il a été inscrit à l'ordre du jour. Deuxièmement, cette explication permet à son tour de replacer ce point dans le contexte de nos travaux d'aujourd'hui.

Examinons tout d'abord la raison d'être et le contexte. Au paragraphe 109 du document final qu'elle a adopté à l'issue de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale énonce la raison d'être et le contexte de l'élaboration d'un programme global de désarmement. C'est dans le contexte de l'énoncé de ses priorités et en particulier du désarmement nucléaire que le document final définit l'objet d'un programme global de désarmement : « L'application de ces mesures prioritaires devrait aboutir au désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, ce qui demeure l'objectif ultime de tous les efforts déployés dans le domaine du désarmement. Les négociations sur le désarmement général et complet devront être menées en même temps que les négociations sur des mesures partielles de désarmement. ».

Les deux paragraphes qui suivent donnent le détail des conditions qui sont essentielles à l'élaboration d'un programme global de désarmement, à savoir le règlement pacifique des différends d'une part et l'exclusion explicite de la possession d'armes nucléaires d'autre part.

On le voit donc, l'objectif recherché dans le contexte d'un programme global de désarmement est de faciliter un désarmement nucléaire et d'y parvenir, de promouvoir le règlement des différends par des moyens pacifiques, de garantir une sécurité égale et non diminuée pour tous et de parvenir à une réduction générale de tous les autres types d'armements.

Cela m'amène au deuxième aspect de ce point de l'ordre du jour, qui est la contextualisation de nos travaux ici et aujourd'hui en revenant à nos propres principes fondateurs. Notre contexte contemporain et les difficultés politiques et stratégiques mondiales que nous connaissons ont été décrits dans le détail par beaucoup de délégations, dont la mienne. L'érosion palpable de l'ordre international basé sur des règles a également été largement décrite. La défiance et les violations du droit international, l'absence de comptes à rendre pour certains actes et omissions et la relégation des valeurs universelles au profit d'intérêts stratégiques, commerciaux et politiques ne sont pas passées inaperçues.

Pour dire les choses simplement, ces tendances sont aux antipodes de ce que nous avons nous-mêmes considéré comme des conditions indispensables pour le désarmement. Nos récents débats ont également porté sur l'apparition de nouveaux domaines de compétition stratégique et de conflit, notamment la nécessité de garantir la nature exclusivement pacifique des activités spatiales, la nécessité de réglementer les nouveaux types d'armes stratégiques déstabilisantes, la nécessité de repenser les dépenses militaires inconsidérées, l'urgence de traiter les répercussions des nouvelles technologies d'armement et de leurs conséquences sur la sécurité internationale et le désarmement, la nécessité de faire en sorte que l'humain garde la maîtrise des armes et de l'intelligence artificielle, et la nécessité de prévenir les activités malveillantes dans l'espace.

L'examen de ce point de l'ordre du jour arrive donc à point nommé, car tous ces éléments se retrouveraient aussi dans un programme global de désarmement. Nos prédécesseurs ont établi un modèle de programme global et reconnu que cet objectif ne pourrait être réalisé que dans le cadre d'une démarche concertée dont le résultat serait une sécurité égale et non diminuée, voire augmentée pour tous les États.

Ce programme doit être modernisé et, comme nos débats à la Conférence l'ont déjà montré, la conception que les grandes puissances ont des questions relatives à la sécurité et aux armes constitue depuis deux décennies la pierre d'achoppement et explique l'absence de progrès sur un point de l'ordre du jour quel qu'il soit. Cette conception est indubitablement vouée à l'échec, raison pour laquelle il est indispensable de repenser complètement les choses en se fondant sur l'approche définie dans ce qui constitue la bible du désarmement, à savoir le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Ce document commence par une réaffirmation de notre engagement à appliquer nos principes fondamentaux, ce qui nous conduira à réactiver le consensus mondial nécessaire pour résoudre nos difficultés actuelles. Il est vrai que la tâche est ardue, mais elle demeure la seule option viable pour permettre au mécanisme multilatéral de maîtrise des armements, et en particulier à la Conférence du désarmement, de fonctionner et de produire des résultats.

Ce consensus devra s'ancrer dans un respect scrupuleux et manifeste du droit international. Il devra contribuer au renforcement de la sécurité pour tous les États à des niveaux d'armements les plus bas possibles. Il devra enfin permettre de faire en sorte que les anciennes règles de non-prolifération ne soient pas violées dans le but d'instaurer des exceptions au détriment de la stabilité mondiale et régionale.

Il sera inutile de suivre des méthodes surannées et qui ont fait la preuve de leur inefficacité dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. La Conférence du désarmement peut et doit faire mieux. Elle l'a fait dans le passé et elle peut le faire à nouveau en recherchant l'équité, l'accomplissement des obligations en matière de désarmement nucléaire, la non-discrimination et la prise en compte des intérêts légitimes de tous les États. La réalisation de notre objectif ultime que constitue l'élimination totale des armes nucléaires dans le cadre d'un système de sécurité collective redynamisé représente l'horizon de la Conférence du désarmement depuis le début.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Pakistan de sa déclaration et je donne la parole à M. Delgado Sánchez, Représentant de Cuba.

M. Delgado Sánchez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de souhaiter plein succès dans votre difficile tâche. Soyez assurée de l'appui clair et transparent de la délégation cubaine. Nous remercions également l'Ambassadeur de la Fédération de Russie pour les paroles de souvenir qu'il a prononcées et qui sont particulièrement appréciées en ce moment.

Nous vous remercions pour le document que vous avez fait distribuer hier, dans lequel vous énoncez le programme de travail que vous comptez mener à bien sous votre présidence. Permettez-moi de vous livrer quelques réflexions concernant le point 6 de l'ordre du jour et l'idée de parvenir à adopter un programme global de désarmement susceptible de permettre à la Conférence du désarmement de reprendre ses travaux. Nous comprenons que le document qui a été distribué hier est davantage un projet de document qu'un document qui recueille un consensus au sein de cette instance ou son approbation. Nous l'avons envoyé à notre capitale. Nous tenons tout d'abord à exprimer notre préoccupation quant au caractère délibératif de notre travail. Il n'est pas directement lié à votre présidence, mais il est le résultat de notre incapacité à exécuter un programme de travail. Pourtant, cette incapacité nous éloigne de plus en plus de notre mandat, qui est de négocier des instruments juridiquement contraignants, et elle nous transforme de plus en plus en instance de débat sur le désarmement. Ce n'est ni le rôle ni la fonction de la Conférence du désarmement, dont le mandat est très précis.

Conformément au Règlement intérieur de la Conférence du désarmement, la principale responsabilité de la présidence est d'élaborer un programme de travail. Les pouvoirs de la présidence sont limités à la convocation des séances plénières et toutes les autres questions relatives aux travaux de la Conférence du désarmement sont régies par la règle du consensus. D'après ce que nous comprenons, les séances plénières que la présidence doit convoquer devront examiner les points de l'ordre du jour, que la Conférence adopte par consensus. De même, toutes les invitations à s'exprimer devant la Conférence devraient reposer sur le consensus et sur l'assentiment de tous les États membres de cette auguste instance.

Nous ne sommes pas uniquement préoccupés par la tendance délibérative prise par nos travaux qui, comme je l'ai dit, s'éloigne de notre mandat de négociation d'instruments juridiquement contraignants. Nous sommes également tous préoccupés par le fait que la proposition qui a été distribuée hier comporte six séances, dont deux seulement concernent les points de l'ordre du jour officiel. Nous ne comprenons pas, et n'appuierons probablement pas, la proposition qui ne vise à examiner qu'une des innombrables questions dont la Conférence du désarmement est saisie. Cuba est un fervent partisan de l'égalité des sexes quel que soit le contexte, mais il nous paraît inopportun de consacrer du temps et des ressources à essayer de remplacer « Président » par « Président(e) » alors que des armes nucléaires menacent toute l'humanité, hommes, femmes, et personnes de genre indéterminé confondus. De notre point de vue, c'est cette question qui doit être la priorité pour la Conférence du désarmement et, même si plusieurs documents existent sur cette question comme sur d'autres questions telles que la prévention d'une course aux armements dans l'espace, la Conférence du désarmement ne doit être saisie d'aucun de ces documents pour des discussions. C'est pourquoi nous sommes préoccupés par une proposition qui vise à examiner une question qui, pour pertinente qu'elle soit, n'en est pas pour autant essentielle aux travaux de la Conférence du désarmement.

Nous saluons vos bonnes intentions et votre souhait de faire quelque chose, mais notre impuissance face à l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence ne doit pas nous pousser dans le désespoir. Une métaphore illustre parfaitement ce propos : si nous tombons dans des sables mouvants, ce n'est pas en nous agitant de manière désordonnée que nous en sortirons ; bien au contraire, nous ne ferons que nous enfoncer et enfoncer plus encore la Conférence du désarmement dans la stagnation qui paralyse nos travaux depuis plus de vingt ans. Outre que nous devons bien évidemment consulter notre capitale à propos de ce document, je dirais que de mon point de vue, ce document n'est pas un document, mais un document de consultation, qu'il n'a rien de factuel et qu'il serait préférable de ne pas ouvrir une autre boîte de Pandore.

Nous devons résister à la tentation de faire de la Conférence du désarmement une instance dans laquelle nous pouvons parler un jour des jeunes et du désarmement et le lendemain des mesures coercitives unilatérales et du désarmement sous une autre présidence. Je ne crois pas qu'une telle façon de faire nous aide véritablement à nous acquitter de notre mandat.

Nous souhaiterions également obtenir une précision concernant un élément du document que nous ne parvenons pas à comprendre : quelle différence y a-t-il, concernant l'examen d'une seule et même question, entre le fait de tenir cette discussion en séance plénière informelle, en séance plénière ou dans le cadre d'un débat ? Si la même question revient dans ces trois formats différents, nous ne comprenons pas bien l'objectif d'un tel débat ni la façon dont vous comptez vous y prendre pour traiter cette question pendant votre présidence. Nous souhaiterions obtenir des éclaircissements à ce sujet de façon à pouvoir consulter notre capitale en connaissance de cause. Beaucoup de délégations prennent le plus grand soin à ne pas dépenser les ressources de l'ONU pour des activités qui ne relèvent pas de leur mandat et je crois que ce serait là précisément une bonne occasion de s'abstenir de le faire.

En conclusion, et en attendant les instructions de notre capitale, nous vous sommes reconnaissants pour le document dont nous sommes saisis, document que nous examinerons même si nous ne sommes pas en mesure de l'appuyer lors de la présente séance. Nous regrettons en effet qu'il s'éloigne considérablement de notre mandat et du point 6 de l'ordre du jour, qui consiste à établir un programme global de désarmement, lequel signifierait pour la Conférence du désarmement l'ouverture immédiate de négociations sur des instruments juridiquement contraignants.

Je vous remercie une nouvelle fois, Madame la Présidente, pour votre travail acharné, et je suis surtout convaincu de la réalité et de la force de votre engagement à remettre la Conférence au travail, ce qui, malheureusement, est actuellement rendu impossible par l'absence de volonté politique non pas de votre délégation, mais de nombreuses autres délégations ici présentes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de Cuba de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de la coopération de ma délégation avec vous et avec votre équipe dans l'exercice de vos responsabilités.

Je voulais prendre la parole au titre de l'exercice du droit de réponse. Je voudrais faire quelques observations concernant le récent sommet russo-américain, que l'Ambassadeur de Russie a brièvement évoqué.

Cette rencontre a été très utile et très positive. Mon Président a jugé qu'il était important d'avoir un dialogue en tête à tête avec le Président Poutine. Le sommet a porté sur un large éventail de questions comprenant bien entendu la maîtrise des armements, la stabilité stratégique et la cybersécurité. Comme l'a dit le Président Biden, les États-Unis aspirent à bâtir une relation stable et prévisible avec la Russie. Nous espérons atteindre ce but. Dans le même temps, nous nous efforcerons également de rechercher le dialogue avec un autre pays qui fragilise la stabilité stratégique par le développement rapide de ses armes nucléaires et de leurs vecteurs.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique de sa déclaration et je donne la parole à l'Ambassadeur d'Espagne.

M. Sánchez de Lerín García-Ovies (Espagne) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit tout d'abord permis, Madame la Présidente, de vous féliciter pour votre accession à votre fonction. Je n'avais pas l'intention de prendre la parole et mon intervention ne portera donc pas spécifiquement sur la thématique dont nous sommes saisis, mais je voulais vous remercier, peut-être au nom de beaucoup de mes collègues, pour l'initiative que vous avez prise.

La question dont vous nous avez saisis aujourd'hui est une question générale de planification qui, comme l'a souligné notre collègue pakistanais, est inscrite à notre ordre du jour depuis quarante et un ans sans que de réels progrès aient pu être accomplis. Pourtant, cette discussion nous permet de nous concentrer sur certaines priorités que nous partageons tous, de reconnaître que le climat est teinté d'un certain optimisme, de noter que nous sommes déterminés à aller de l'avant sur les diverses négociations et d'exprimer notre espoir de voir des progrès s'accomplir à la fois sur les conventions relatives au désarmement déjà en vigueur et sur la négociation de nouvelles conventions.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Espagne pour sa déclaration et je donne la parole au Représentant de la République islamique d'Iran.

M. Azadi (République islamique d'Iran) (*s'exprime par liaison vidéo*) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement.

L'Iran a toujours appuyé l'élimination totale, transparente et irréversible de toutes les armes nucléaires et nous pensons que cet objectif doit être la première des priorités de la Conférence du désarmement et qu'il représente la meilleure garantie contre la possibilité de l'emploi ou de la menace de ces armes inhumaines.

S'agissant du plan qui a été distribué par le secrétariat de la Conférence du désarmement au nom de la présidence, nous accueillons positivement les débats thématiques consacrés aux points de l'ordre du jour. Faute de l'adoption d'un programme de travail complet et équilibré, ces débats sont la seule option qui nous reste. Toutefois, il est à souligner que ces débats ne sont pas conformes au mandat de la Conférence du désarmement et que tous les États membres ont pour responsabilité de tout faire pour empêcher que la Conférence du désarmement ne devienne un organe délibératif, ce qui serait contraire à son mandat.

Nous estimons que la Conférence du désarmement doit se concentrer sur les questions hautement prioritaires inscrites à son ordre du jour et éviter de se saisir des questions controversées ou superflues qui pourraient l'inciter à se détourner de son mandat et du rôle qui est le sien. Parmi ces questions figurent notamment la proposition australienne visant à ouvrir le Règlement intérieur de la Conférence du désarmement. Quels seraient les avantages de cette proposition pour les travaux de la Conférence ? Comment pourrions-nous faire croire à nos capitales que nous travaillons au désarmement nucléaire à partir de cette proposition ?

S'il est vrai que l'Iran attache une grande importance à l'égalité des sexes, nous ne pensons pas que l'impasse qui paralyse la Conférence depuis si longtemps soit le résultat de son Règlement intérieur. Les réalisations remarquables accomplies par la Conférence du désarmement dans le passé ont montré que cette instance était capable d'adopter un instrument juridiquement contraignant historique sur le désarmement et qu'elle pouvait à nouveau le faire dès à présent ou dans l'avenir. C'est pourquoi nous estimons que la proposition australienne ne sert pas les intérêts de la Conférence. Au contraire, la Conférence devrait se concentrer sur son mandat et travailler à l'adoption d'un programme de travail équilibré et complet afin de négocier des instruments juridiquement contraignants.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République islamique d'Iran pour sa déclaration et je donne la parole au Représentant du Mexique.

M. Martínez Ruiz (Mexique) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de ma coopération pendant votre présidence afin de faire en sorte que celle-ci soit couronnée de succès et contribue à faire progresser nos travaux dans le cadre international que la Conférence du désarmement nous offre. Merci d'avoir distribué et présenté le programme de travail pour la durée de votre présidence. S'il est vrai que ma délégation regrette que la Conférence n'ait pas été en mesure de se doter d'un programme de travail et ainsi de se conformer à son mandat de négociation, nous avons le sentiment que votre plan de travail nous offre une occasion utile de mettre de l'ordre dans la maison et de la rendre présentable pour engager un dialogue essentiel avec les autres acteurs principaux dans le domaine du désarmement et avoir une discussion franche sur la vision qui doit être celle de la Conférence pour l'avenir.

Permettez-moi d'évoquer brièvement certaines des questions qui sont abordées dans votre programme de travail. S'agissant de la proposition initialement soumise par la délégation australienne et qui a pour objet d'introduire les ajustements techniques nécessaires dans le Règlement intérieur de la Conférence du désarmement afin de le rendre neutre du point de vue du genre, ma délégation estime que le texte est subtile, simple, précis, nécessaire, dénué de toute controverse et cohérent avec l'objectif d'égalité qui est promu depuis des décennies par les Nations Unies et les autres organisations internationales. Son adoption serait une étape évidente et automatique pour aider la Conférence du désarmement à suivre l'évolution universelle vers l'égalité des sexes, mais elle serait également une marque de respect envers les femmes chefs de délégation et envers l'actuelle Secrétaire générale. Si nous ne parvenons pas à appuyer cette initiative, la Conférence du désarmement confirmera par ce message qu'elle est anachronique et bloquée dans un paradigme ancien qui remettra en question la viabilité future de cette instance. Nous apporterions à la communauté internationale, à laquelle nous devons notre existence, la démonstration criante de notre complète inefficacité et de l'absence totale de volonté politique ne serait-ce que pour les accords les plus basiques.

Soyons clairs : les ajustements techniques proposés n'ouvriront pas une boîte de Pandore en vue d'une refonte complète du Règlement intérieur. S'il est vrai que ma délégation pensait autrefois que le Règlement intérieur de la Conférence devait être complètement révisé, nous savons bien que cette proposition se limite à ces ajustements techniques et c'est ainsi, je crois, que les choses nous ont été présentées.

Il est incontestablement de la plus haute importance pour ma délégation que la Conférence s'acquitte à nouveau de son mandat de négociation, mais cela ne signifie pas qu'elle ne doive pas, de notre point de vue, réviser son Règlement intérieur, lequel est également une fonction essentielle à tout organe.

Ma délégation pense que votre proposition visant à engager un dialogue avec la jeunesse sur les questions de désarmement et les travaux de la Conférence du désarmement est excellente et nous l'appuyons pleinement. Ma délégation a toujours considéré que nous devons associer d'autres acteurs pertinents au travail sur le désarmement. Nous ne sommes pas seulement favorables à l'idée de faire de la place aux pays qui ont demandé à faire partie de la Conférence du désarmement. Nous avons également dit pendant cette session et lors de précédentes occasions que nous devons autoriser la participation de ceux qui ont demandé à bénéficier du statut d'observateur. Nous avons également formulé des propositions claires visant à permettre une participation accrue d'autres acteurs tels que la société civile, comme c'est l'habitude dans d'autres instances multilatérales. Ma délégation estime qu'il est essentiel que la communauté du désarmement entende d'autres voix telles que la voix des jeunes. Il me semble que le fait de leur donner l'occasion de se faire entendre facilitera l'ouverture de discussions qui nous éloigneront de la vision souvent refermée sur elle-même de cette instance et nous aidera à évaluer notre travail selon une perspective qui n'est pas la même que la nôtre. Nous pensons que la Conférence du désarmement devrait bénéficier d'un point de vue nouveau sur le désarmement qui devrait nous encourager à travailler à l'élaboration d'accords qui répondent aux besoins définis par la communauté internationale et plus particulièrement par les jeunes, qui sont l'avenir du monde.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Mexique de sa déclaration et je donne la parole à l'Ambassadeur d'Allemagne.

M. Beerwerth (Allemagne) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue à la présidence et de vous assurer du plein appui de ma délégation dans votre conduite des travaux de la Conférence du désarmement.

Je prends la parole pour dire que ma délégation est en plein accord avec le plan des discussions que vous comptez suivre pendant votre présidence. Il est vrai que nous n'avons pas formellement adopté d'accord sur un programme de travail, mais les discussions que vous avez proposées sont très utiles et en ce qui concerne la question de procédure, il est nécessaire d'avoir de temps en temps des discussions relatives à l'organisation pratique. Pourquoi et dans quel but ? Mon collègue mexicain vient de l'expliquer très clairement et je n'ai rien à ajouter. Je suis totalement d'accord avec lui.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Allemagne pour sa déclaration. Je crois que l'Ambassadeur du Chili souhaite prendre la parole.

M. Tressler Zamorano (Chili) (*s'exprime par liaison vidéo*) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que je m'exprime en ces tout premiers jours de votre présidence, je tiens à vous souhaiter plein succès. Vous pouvez compter sur mon pays et sur ma délégation dans votre travail et nous ferons de notre mieux pour vous appuyer.

S'agissant des observations formulées par les autres délégations, je souligne tout d'abord que j'exprime depuis longtemps le sentiment de malaise qui anime ma délégation et moi-même en constatant que depuis plus de vingt ans, la Conférence du désarmement est incapable d'avancer et n'est pas parvenue à atteindre son premier objectif, qui est de négocier des instruments contraignants. Cela étant, il a été décidé – et ma délégation appuie cette décision – de tenir ne serait-ce que des débats thématiques en attendant de trouver le moyen de nous mettre sur la bonne voie. C'est pourquoi ma délégation appuie pleinement le document qui a été distribué hier, à savoir le programme que vous avez soumis, et nous pensons que ces deux questions sont particulièrement pertinentes. La question de l'égalité des sexes est très importante et facile à régler. Cela n'apporte rien de mauvais et nous permet en quelque sorte de faire quelque chose pendant que nous tentons de trouver la bonne voie pour la Conférence du désarmement. La question des jeunes et du désarmement nous semble également appropriée. Elle n'a jamais été abordée auparavant et mérite toute notre attention, car les générations à venir sont celles qui, d'une certaine façon, devront faire avec le monde que nous leur léguons, un monde avec des armes nucléaires dont elles devront se débarrasser. Ma délégation vous soutient donc pleinement, Madame la Présidente.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Chili pour sa déclaration et je donne la parole à l'Ambassadeur de la République de Corée.

M. Lim Sang-beom (République de Corée) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation.

Ma délégation appuie la proposition de la présidence sur les deux questions. S'agissant de l'égalité des sexes, nous considérons que le fait de se saisir de cette question n'ouvrira pas une boîte de Pandore pour notre Règlement intérieur. Il est très clair que l'objectif se limite à des changements techniques. Nous soutenons également la deuxième partie de la proposition, celle qui concerne la jeunesse, que nous jugeons excellente. Nous sommes toujours favorables à ce que la Conférence du désarmement collabore avec les principaux acteurs, dont la jeunesse fait partie. Nous nous attachons à promouvoir la participation des jeunes aux discussions sur le désarmement et la non-prolifération, et à ce titre, nous sommes favorables à l'inclusion de ce point.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la République de Corée pour sa déclaration. Chers collègues, il semble que nous ayons épuisé la liste des orateurs. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole à la Représentante de la République bolivarienne du Venezuela.

M^{me} Díaz Mendoza (République bolivarienne du Venezuela) (*s'exprime par liaison vidéo*) (*parle en espagnol*) : Nous tenons tout d'abord, Madame la Présidente, à vous féliciter pour votre accession à la présidence de cet important organe. Nous prenons note du document que vous avez distribué hier concernant nos travaux pour les prochaines semaines. Nous saisissons cette occasion pour formuler quelques observations préliminaires concernant le document, qui est actuellement examiné par notre capitale. Nous avons écouté avec attention les observations et les préoccupations légitimes exprimées par les différentes délégations.

Notre pays regrette que la dynamique de travail de la Conférence du désarmement en 2020 et 2021 et les difficultés d'organisation posées par la pandémie aient empêché la Conférence de faire davantage d'efforts pour adopter de toute urgence un programme de travail complet et équilibré qui porte, entre autres questions prioritaires, sur le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous devons absolument veiller à ce que la Conférence du désarmement ne

dégénère pas davantage en un simple organe de délibération sans mandat de négociation. Dans le document final qu'elle a adopté à l'issue de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a confié à la Conférence du désarmement un mandat de négociation clair et définit les priorités du désarmement. Ce mandat est la raison d'être de la Conférence et il doit être préservé, et la Conférence elle-même est l'instance appropriée pour négocier sur cette question. La Conférence doit par conséquent employer son énergie et ses ressources pour condamner l'escalade nucléaire, établir un programme de travail et commencer des négociations sur des instruments juridiquement contraignants conformément aux différents points de son ordre du jour.

Nous sommes déterminés à coopérer afin de faire avancer le travail de fond de cette instance dans le cadre d'un dialogue constructif, transparent et participatif.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la République bolivarienne du Venezuela pour sa déclaration et je donne la parole à la Représentante de la Suède.

M^{me} Lindegren (Suède) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, à titre personnel, je ne pensais pas éprouver autant de plaisir à me retrouver à la Conférence du désarmement en personne, mais me voici, et je suis très heureuse de retrouver beaucoup d'entre vous. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et aussi de vous remercier pour le plan de travail que vous nous avez soumis pour la durée de votre présidence.

Nous pensons que le Représentant du Mexique a très bien dit les choses, mais nous pensons aussi que la proposition australienne est valable. Nous y voyons non seulement une mise à jour technique, mais encore un changement important sur le plan symbolique. Je voudrais également faire quelques observations au sujet du récent sommet qui a réuni les États-Unis et la Russie ici à Genève la semaine dernière. La Suède accueille positivement ce dialogue qui a réuni les Présidents Biden et Poutine sur des questions importantes concernant la maîtrise des armements et la stabilité stratégique. Nous accueillons avec satisfaction le communiqué conjoint sur la stabilité stratégique, l'annonce selon laquelle les États-Unis et la Russie s'apprêtaient à engager un dialogue bilatéral intégré et la réaffirmation de la déclaration Gorbatchev-Reagan.

Le dialogue politique et la réduction des risques sont des aspects importants de l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire et les mesures que les États-Unis et la Russie ont prises s'inscrivent dans un ensemble d'étapes graduelles. Nous espérons que tous les membres permanents du Conseil de sécurité suivront cet exemple et réaffirmeront le principe selon lequel une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit par conséquent jamais être menée.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la Suède pour sa déclaration et je donne la parole au Représentant de la Bulgarie.

M. Tomov (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, permettez-moi, au nom de la délégation bulgare, de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous souhaiter plein succès dans vos efforts. Nous accueillons positivement le plan général soumis hier par la présidence canadienne et qui, de notre point de vue, permettra des débats fort intéressants et approfondis. Pour ce qui est du Règlement intérieur, nous pensons qu'il ne s'agit que d'une modification technique qui reflète les réalités contemporaines.

En ce qui concerne le débat sur les jeunes et le désarmement, nous appelons de nos vœux ce débat et sommes heureux de le voir inscrit dans votre plan de travail.

Si nous voulons être honnêtes avec nous-mêmes, nous devons admettre que le blocage que nous tentons d'éviter une fois de plus cette année montre que nous avons besoin d'une nouvelle forme de débat et de nouvelles idées, lesquels pourraient naître de notre dialogue ou des déclarations en séance et que nous pourrions léguer aux générations à venir. Dans ce sens, nous sommes persuadés que le débat sur la jeunesse et le désarmement que vous proposez contribuera aux efforts que nous déployons pour exercer notre mandat. Enfin, pour emprunter les paroles d'un de mes collègues, nous vous souhaitons « bon vent » pendant votre présidence.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Bulgarie pour ses bons vœux et je donne la parole à l'Ambassadeur du Japon.

M. Ogasawara (Japon) (*s'exprime par liaison vidéo*) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Madame la Présidente, d'avoir accédé à vos importantes responsabilités et de vous assurer de la coopération et de l'appui sans faille de ma délégation au cours de votre présidence. Je suis très heureux d'être guidé par votre direction éclairée par le plan de travail que vous nous avez exposé récemment.

Je remercie également les Ambassadeurs des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie de nous avoir présenté un document d'importance historique dans le cadre du communiqué conjoint des deux Présidents sur la stabilité stratégique publié à l'occasion du sommet bilatéral tenu entre les deux pays à Genève le 16 juin 2021.

Dans ce communiqué, les deux pays affirment qu'ils engageront ensemble un dialogue bilatéral intégré sur la stabilité stratégique. Lorsque les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie ont annoncé la prorogation du nouveau Traité START en février dernier, le Japon s'est félicité et a exprimé l'espoir sincère que ce progrès contribuerait à l'élaboration d'un cadre élargi de maîtrise des armements comprenant non seulement l'Occident et la Russie, mais encore d'autres pays, et couvrant un large éventail de systèmes d'armes. J'attends avec impatience les futurs prolongements de cette prorogation.

Nous vous rappelons que dans sa résolution 75/71, intitulée « Désarmement général et complet, modes d'action conjoints et dialogue tourné vers l'avenir pour l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires », proposée par le Japon et adoptée l'année dernière par 150 voix pour, l'Assemblée générale des Nations Unies souligne particulièrement l'importance d'une plus grande transparence entre les États dotés d'armes nucléaires, et réaffirme la responsabilité particulière qui est la leur d'engager de bonne foi des dialogues sur la maîtrise des armements concernant des mesures efficaces pour prévenir la course aux armements nucléaires et aider à ouvrir la voie à l'élimination à terme des armes nucléaires. Dans ce contexte, j'ai pris bonne note de l'important échange de vues qui a eu lieu lors de la séance plénière du 15 juin dernier entre les Ambassadeurs des États-Unis et de Chine. Le Japon est convaincu de la nécessité d'un dialogue entre les États-Unis et la Chine, dialogue que les États-Unis ont appelé de leurs vœux.

Dans ce contexte, permettez-moi de rappeler la déclaration prononcée l'année dernière par M. Motegi, Ministre japonais des affaires étrangères, lors de la réunion ministérielle du Forum de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. M. Motegi a déclaré en substance : Nous accueillons positivement le fait que la Chine a, dans un effort visant à s'acquitter de sa responsabilité en tant qu'État doté d'armes nucléaires et qu'acteur important de la communauté internationale, s'apprête à engager un dialogue bilatéral avec les États-Unis sur la maîtrise des armements, première étape dans l'exercice de l'obligation de négocier de bonne foi qui lui incombe au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous nous joignons aux autres pays pour saluer une telle initiative.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Japon pour sa déclaration et je donne la parole à la Représentante de la France.

M^{me} Delaroche (France) : Madame la Présidente, comme d'autres orateurs avant moi, je tiens tout d'abord à vous adresser tous mes vœux de succès dans votre rôle de Présidente de la Conférence du désarmement. Nous avons reçu et examiné avec intérêt le calendrier des travaux que vous avez envoyé hier et en particulier vos projets du 29 juillet. Du point de vue de ma délégation et comme d'autres orateurs l'ont dit avant moi, il s'agirait d'une simple actualisation du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement. Loin d'ouvrir le Règlement intérieur, une telle actualisation doit rester une correction technique et simple. Elle démontrerait que la Conférence du désarmement conserve la capacité de s'adapter aux réalités contemporaines et enverrait de ce fait un signal positif au monde extérieur.

J'ai écouté avec intérêt les déclarations de ce jour en particulier celles relatives aux suites du Sommet entre les Présidents Biden et Poutine. Permettez-moi d'appeler l'attention sur la déclaration du porte-parole du Ministère français des affaires étrangères en date du 17 juin, dont je donnerai ici lecture, si vous le permettez.

La reprise d'un dialogue de haut niveau entre les États-Unis et la Russie est un développement positif. La déclaration conjointe des deux Présidents américain et russe ouvre la voie à des discussions sur la stabilité stratégique et la maîtrise des armements entre deux pays qui possèdent actuellement près de 90 % du stock mondial d'armes nucléaires. Un dialogue avec la Russie sur ces enjeux est nécessaire dans le contexte de délitement progressif des instruments de maîtrise des armements existants comme l'ont constaté les chefs d'État et de gouvernement de l'Otan lors du Sommet de Bruxelles du 14 juin : nous souhaitons qu'une coordination renforcée puisse s'engager entre alliés en particulier à l'Otan pour définir l'agenda et les paramètres du dialogue avec la Russie sur ces enjeux. Il doit aussi prendre en compte de nouvelles dimensions qui jouent un rôle dans la stabilité stratégique comme les questions de cybersécurité. Nous souhaitons que les Européens contribuent activement à cette réflexion qui concerne la sécurité et la stabilité de notre continent.

La Présidente : Je remercie la Représentante de la France et je donne la parole à la Représentante des Pays-Bas.

M^{me} Claringbould (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer du plein appui de la délégation néerlandaise.

Lorsque j'ai vu que le point 6 serait en discussion aujourd'hui, je n'étais pas certaine que ma délégation interviendrait car, pour être tout à fait honnête, nous ne savions pas exactement de quoi il serait question et nous n'avions pas aussi bien préparé notre sujet que la délégation pakistanaise. Nous remercions l'Ambassadeur du Pakistan de nous avoir éclairés sur l'histoire de ce point de l'ordre du jour et d'en avoir souligné l'importance.

Je voudrais maintenant brièvement dire que nous appuyons la proposition de la présidence canadienne comportant le calendrier de travail pour la période qui s'ouvre. Je crois que mon collègue mexicain vient précisément de souligner en quoi cette proposition était une excellente proposition et je ne souhaite pas répéter ses arguments, mais nous l'appuyons sans réserve.

S'agissant du Règlement intérieur et de la nécessité de le rendre neutre du point de vue du genre, nous pensons qu'il est grand temps de le faire. Il me semble que la Présidente, la Secrétaire générale et la Secrétaire de la Conférence du désarmement sont actuellement toutes des femmes et il est donc surprenant que le Règlement intérieur n'emploie que le pronom masculin « il » pour désigner ces titulaires de mandat. À titre personnel, je trouverais cela quelque peu insultant, et même si la présente séance plénière est pour moi la dernière, j'espère que si j'ai un jour la possibilité d'exercer une de ces fonctions, le Règlement intérieur comportera aussi le pronom personnel féminin « elle ».

Le dernier point que je souhaitais évoquer est celui du mandat de négociation de la Conférence du désarmement. En effet, nous sommes tout à fait d'accord avec les délégations qui ont dit que la Conférence du désarmement devait se concentrer sur son mandat, qui est de négocier. Toutefois, il me semble que nous avons entendu certaines délégations dire que la Conférence devait négocier des accords juridiquement contraignants et ma délégation ne partage pas entièrement cet avis. En effet, dans le document final qu'elle a adopté à l'issue de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale parle précisément de mesures de désarmement. Tel est le terme employé dans le document final et c'est ainsi que nous comprenons le mandat de la Conférence du désarmement. Mais il est bien entendu toujours utile d'avoir une telle discussion à la Conférence. Certes, il serait bon que la Conférence négocie, mais malheureusement, étant donné l'absence de progrès et l'absence d'accord sur un programme de travail en vue de l'ouverture de négociations, nous pensons que les débats thématiques tels qu'ils nous sont proposés sont très utiles.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante des Pays-Bas pour sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Chers collègues, nous sommes arrivés à la fin de la liste des orateurs pour aujourd'hui, ce qui conclut nos travaux de la présente séance plénière. Mais avant de lever la séance, je tiens à tous vous remercier pour votre participation au débat d'aujourd'hui, pour vos paroles

de soutien à la présidence canadienne, pour vos félicitations et pour vos bons vœux. J'ai écouté avec la plus grande attention et avec un très vif intérêt les observations des délégations concernant le projet de programme soumis par la présidence canadienne et en ai pris bonne note. Ces observations seront dûment prises en considération.

Cette séance plénière était la dernière avant notre interruption estivale. La prochaine séance plénière est programmée pour le 27 juillet 2021.

La séance est levée à 11 h 40.